COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Budget de la Ville de Mercier : légère augmentation de taxes et gel des tarifs

Mercier – le 14 décembre 2016 – Le conseil municipal de la Ville de Mercier a adopté le 13 décembre dernier son budget 2017. Une gestion responsable a permis d'exercer un contrôle serré des dépenses, ce qui se traduit par une légère augmentation de taxes de 0,8%. Pour une maison moyenne évaluée à 264 776 $, cela représente une augmentation de 20 $ sur le compte de taxes. De plus, les tarifs liés aux services de collecte des ordures et du recyclage, des égouts et de l'eau sont gelés pour 2017.

Selon la mairesse, Mme Lise Michaud : « Le conseil municipal est fier de présenter ce budget responsable qui respecte la mission de la ville : offrir des services de proximité de la plus grande qualité en tenant compte de la volonté et de la capacité de payer des citoyens de la Ville de Mercier. »

La dette en baisse

Le solde estimé de la dette au 31 décembre 2016 est de 13 733 000 $. En enlevant les subventions gouvernementales de 1 658 535 $, la dette nette estimée au 31 décembre sera de 12 074 465 $.

Les surplus

Au cours de l'année, différents achats et dépenses ont été payés comptant à même les surplus de la ville : achat de terrain pour la caserne des pompiers, partie non subventionnée de la construction de la caserne, plan de développement du territoire avec une chaire de recherche en paysage, achat du poste de police, réaménagement du stationnement au Centre Roger-Tougas, etc. Ces dépenses estimées sont de 1 961 304 $.

Plan triennal d'immobilisations

Dans le cadre du plan triennal d'immobilisations, l'accent sera mis en 2017 sur les infrastructures des rues et infrastructures souterraines ainsi que les parcs. Rappelons qu'en vertu d'un nouveau programme, les infrastructures sont payées à 50 % par le fédéral, 33% par le provincial et 17 % par la Ville.

Projets en 2017

Plusieurs projets d'envergure sont prévus pour l'année 2017 :

- Début des opérations du Service de police municipale et de la cour municipale;
- Ouverture de la nouvelle caserne des pompiers;
- Suivi concernant l'autorisation par le Ministère des Transports afin de finaliser les travaux d'asphaltage sur la rue de l'Église (surlargeur de l'asphalte sur l'accotement) et une portion du boul. Saint-Jean-Baptiste;
- Continuer les négociations auprès du MTQ pour obtenir les ententes pour les feux de circulation sur le boul. Saint-Jean-Baptiste et à l'intersection de la 138, de l'Église et Marleau;
- Terminer les démarches avec les gouvernements pour subventionner à 75 % la réfection complète du rang Sainte-Marguerite;
- Suivre les travaux du comité pour la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun imposée par le gouvernement du Québec;
- Suivi de la décision de la Commission de la protection des territoires agricoles du Québec (CPTAQ) afin qu'elle maintienne son orientation préliminaire de refuser l'implantation d'une carrière avec dynamitage le long du rang Sainte-Marguerite et de la montée Saint-Isidore;
- Adoption du plan de développement du territoire.

- 30-

Source : Annie Hulmann
Direction des communications et des technologies de l'information
450 691-6090 poste 235